

RCS : GRASSE Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00821 Numéro SIREN : 480 034 388 Nom ou dénomination : SODESUP II
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2022 sous le numéro de dépôt B2022/000994

SODESUP II

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.445 euros
Siège social : 288 avenue Emile Hugues
06140 VENCE
R.C.S. GRASSE 480 034 388

BILAN COMPTE DE RESULTAT ANNEXE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Certifiés conformes
Le Président

DocuSigned by:
 *patrick nicolai*
9BBB9F19247A47F

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2021	Net 30/09/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	113 426	113 201	225	903
Fonds commercial (1)	9 710 236		9 710 236	9 710 236
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 250 000		3 250 000	
Constructions	9 775 490	155 490	9 620 000	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 537 334	1 027 365	509 968	158 271
Autres immobilisations corporelles	4 883 628	4 420 212	463 416	672 568
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	10 976		10 976	113 333
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 050 171	207	1 049 964	1 007 881
Prêts				
Autres immobilisations financières	68 570		68 570	236 832
	30 399 829	5 716 475	24 683 354	11 900 023
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	12 174		12 174	12 489
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 171 662	27 802	2 143 860	2 269 347
Avances et acomptes versés sur commandes	61 101		61 101	52 448
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	12 983		12 983	15 439
Autres créances	869 138	12 051	857 087	496 095
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	600 000		600 000	700 000
Disponibilités	3 107 490		3 107 490	3 044 245
Charges constatées d'avance (3)	185 811		185 811	206 871
	7 020 360	39 853	6 980 507	6 796 934
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	37 420 189	5 756 328	31 663 861	18 696 957
(1) Dont droit au bail			1 075 000	1 075 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 445	100 445
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 640 355	3 640 355
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 045	10 045
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 463 661	7 382 843
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 040 803	1 280 818
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 255 309	12 414 506
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	181 984	220 828
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	181 984	220 828
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	14 522 737	882 911
Emprunts et dettes financières diverses (3)	196 238	236 577
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	129 050	130 261
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 837 595	3 359 673
Dettes fiscales et sociales	1 426 500	1 347 545
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	74 504	95 252
Autres dettes	39 944	9 405
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	19 226 568	6 061 623
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	31 663 861	18 696 957
(1) Dont à plus d'un an (a)	13 161 489	392 722
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 936 030	5 538 641
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	4 506	3 578
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/09/2021	30/09/2020
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	31 969 442	31 587 879
Production vendue (biens)	3 890 181	3 778 453
Production vendue (services)	772 760	690 313
Chiffre d'affaires net	36 632 382	36 056 645
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	179 139	79 117
Autres produits	13 670	26 227
Total des produits d'exploitation (I)	36 825 191	36 161 989
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	25 203 422	24 953 253
Variations de stock	118 790	89 871
Achats de matières premières et autres approvisionnements	78 452	82 929
Variations de stock	315	-247
Autres achats et charges externes (a)	4 250 483	4 206 596
Impôts, taxes et versements assimilés	1 187 602	402 767
Salaires et traitements	2 744 162	2 859 635
Charges sociales	913 691	918 198
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	509 845	472 738
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	27 802	21 105
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	36 156	
Autres charges	3 863	5 944
Total des charges d'exploitation (II)	35 074 582	34 012 791
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 750 609	2 149 198
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	213	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	15 785	11 663
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	15 999	11 663
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	42 636	10 631
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	42 636	10 631
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-26 638	1 032
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 723 971	2 150 230

Compte de résultat (suite)

	30/09/2021	30/09/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	25	
Sur opérations en capital	9 559	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		26 210
Total des produits exceptionnels (VII)	9 584	26 210
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	879	507
Sur opérations en capital	3 000	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	16 965	46 574
Total des charges exceptionnelles (VIII)	20 843	47 081
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-11 259	-20 871
Participation des salariés aux résultats (IX)	366 721	336 381
Impôts sur les bénéfices (X)	305 188	512 160
Total des produits	36 850 774	36 199 862
Total des charges	35 809 971	34 919 045
BENEFICE OU PERTE	1 040 803	1 280 818
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	4 652	6 854
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	2 369	1 500

Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 31 663 861 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 1 040 803 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs mobilières sont évaluées à la clôture des comptes.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de mi-mars 2020 des mesures de confinement et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...).

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

Notes sur le bilan

Actif immobiliséTableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	9 710 236			9 710 236
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	122 331	315	9 220	113 426
Immobilisations incorporelles	9 832 567	315	9 220	9 823 662
- Terrains		3 250 000		3 250 000
- Constructions sur sol propre		9 750 000		9 750 000
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	25 490			25 490
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 496 186	471 105	429 957	1 537 334
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 599 159	62 849	72 192	4 589 816
- Matériel de transport	79 574			79 574
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	240 128	4 408	30 298	214 238
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	113 333	10 976	113 333	10 976
Immobilisations corporelles	6 553 870	13 549 337	645 781	19 457 426
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 008 088	45 083	3 000	1 050 171
- Prêts et autres immobilisations financières	236 832	404	168 666	68 570
Immobilisations financières	1 244 920	45 487	171 666	1 118 740
ACTIF IMMOBILISE	17 631 357	13 595 139	826 667	30 399 829

Acquisition immobilier magasin

La SAS SODESUP II est devenue propriétaire du bâtiment qu'elle exploite comme hypermarché avenue Emile Hugues à Vence (06140), par acte du 25 juin 2021 au prix de 13 m€.

La société a souscrit trois emprunts d'un montant global de 14 m€ pour financer cette acquisition. Les droits et honoraires sur cette acquisition sont comptabilisés en charges sur l'exercice pour 915 k€.

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporellesFonds commercial

	30/09/2021
Éléments reçus en apport	8 635 236
Total	8 635 236

Le mali technique de fusion est totalement affecté en fonds commercial.

Fonds commercial

Conformément au règlement ANC 2015-06, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 (article 214-3 du PCG), nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il continue à ne pas faire l'objet d'un amortissement.

En application de l'article 214-15 du PCG, les tests de dépréciation réalisés à la clôture de l'exercice, nous indiquent que la valeur actuelle de notre fonds commercial est au moins égale à sa valeur comptable figurant à l'actif du bilan. A ce titre, nous ne constatons aucune dépréciation de notre fonds commercial.

Ce changement de réglementation n'a donc aucune incidence sur les comptes annuels.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	121 428	993	9 220	113 201
Immobilisations incorporelles	121 428	993	9 220	113 201
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		130 000		130 000
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	25 490			25 490
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 337 915	119 408	429 957	1 027 365
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 004 482	248 167	72 192	4 180 457
- Matériel de transport	36 338	13 787		50 124
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	205 473	14 455	30 298	189 630
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 609 698	525 817	532 447	5 603 067
ACTIF IMMOBILISE	5 731 126	526 809	541 667	5 716 268

Notes sur le bilan

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 136 502 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	68 570		68 570
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	12 983	12 983	
Autres	869 138	869 138	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	185 811	185 811	
Total	1 136 502	1 067 933	68 570
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	30/09/2021	30/09/2020
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	55 250	83 484
Disponibilités	324	7 560
Total	55 574	91 044

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	207			207
Stocks	21 105	27 802	21 105	27 802
Créances et Valeurs mobilières	12 051			12 051
Total	33 364	27 802	21 105	40 060
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		27 802	21 105	
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Capitaux propresComposition du capital social

Capital social d'un montant de 100 445,00 euros décomposé en 100 445 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

ProvisionsTableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	99 254				99 254
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	121 574	36 156	75 000		82 730
Total	220 828	36 156	75 000		181 984
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		36 156	75 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 19 097 519 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	5 324	5 324		
- à plus de 1 an à l'origine	14 517 413	1 355 924	3 893 117	9 268 372
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 190	2 190		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 837 595	2 837 595		
Dettes fiscales et sociales	1 425 620	1 425 620		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	74 504	74 504		
Autres dettes (**)	234 872	234 872		
Produits constatés d'avance				
Total	19 097 519	5 936 030	3 893 117	9 268 372
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	14 472 575			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	834 471			
(**) Dont envers les associés	194 928			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 37 euros.

Impact du COVID-19 dans les comptes au 30.09.2021

Aucun report d'échéance n'a été sollicité par la société.

Aucun prêt dans le cadre des politiques de soutien (PGE,...) n'a été contracté à la date de clôture.

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	14 517 413	13 793 710	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	14 517 413	13 793 710	

Etat des sûretés réelles consenties

- Nantissement en 1er rang du fonds de commerce SODESUP II au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel en garantie de l'emprunt de 3.000 k€.

En-cours au 30.09.2021 : 329 627 euros.

- Nantissement du compte bancaire BECM au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel en garantie de l'emprunt de 250 k€.

En-cours au 30.09.2021 : 63 095 euros.

- Nantissement du compte bancaire BECM au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel en garantie de l'emprunt de 500 k€.

En-cours au 30.09.2021 : 400 997 euros.

- Privilège du prêteur de deniers au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel à hauteur 3.900 k€ en garantie de l'emprunt de 4.400 k€.

En-cours au 30.09.2021 : 4 263 792 euros.

- Privilège du prêteur de deniers au profit de Banque Européenne du Crédit Mutuel à hauteur de 2.600 k€ en garantie de l'emprunt de 2.600 k€.

En-cours au 30.09.2021 : 2 595 998 euros.

- Privilège du prêteur de deniers au profit de BPI à hauteur de 6.500 k€ en garantie de l'emprunt de 6.972 k€.

En-cours au 30.09.2021 : 6 863 902 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	30/09/2021	30/09/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	818	24
Emprunts et dettes financières divers	2 369	1 493
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	401 270	358 948
Dettes fiscales et sociales	1 157 904	1 142 479
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	1 562 361	1 502 944

Comptes de régularisationCharges constatées d'avance

	30/09/2021	30/09/2020
Charges d'exploitation	185 811	206 871
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	185 811	206 871

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	3 890 181		3 890 181
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	31 969 442		31 969 442
Produits des activités annexes	772 760		772 760
TOTAL	36 632 382		36 632 382

Charges et produits d'exploitation et financiersRémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes : 17 000 euros

Charges et Produits exceptionnels

	30/09/2021	30/09/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	25	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 559	
Reprises sur provisions et transferts de charge		26 210
Total des produits exceptionnels	9 584	26 210
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	879	507
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 000	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	16 965	46 574
Total des charges exceptionnelles	20 843	47 081
Résultat exceptionnel	-11 259	-20 871

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/11/2015, la société SAS SODESUP II est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS VENCENI.

Le groupe est constitué par:

- la société SAS VENCENI : tête de groupe.
- la société SAS SODESUP II : filiale à 99.99 %.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société constate l'impôt qu'elle aurait dû acquitter en l'absence de convention. La société tête de groupe constate les produits et charges liés au régime d'intégration fiscale (économies d'impôts sur les déficits générés ou charges d'impôts liées au régime d'intégration).

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 305 188 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 115 personnes dont 1 handicapé.

	Personnel salaré	Personnel mis à disposition
Cadres	10	
Agents de maîtrise et techniciens	18	
Employés	87	
Ouvriers		
Total	115	

Autres informations

Engagements financiersEngagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	230 526
Engagements de crédit-bail mobilier	4 652
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 3 000 K€</i>	<i>1 338</i>
<i>Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 250 K€</i>	<i>227</i>
<i>Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 500 K€</i>	<i>4 107</i>
<i>Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 4400 K€</i>	<i>158 682</i>
<i>Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 2600 K€</i>	<i>307 263</i>
<i>Intérêts restant à courir sur emprunt BPI 6972 K€</i>	<i>473 376</i>
Autres engagements donnés	944 992
Total	1 180 170
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				24 422	24 422
Cumul exercices antérieurs				15 874	15 874
Dotations de l'exercice				4 884	4 884
Amortissements				20 759	20 759
Cumul exercices antérieurs				15 118	15 118
Exercice				4 652	4 652
Redevances payées				19 770	19 770
A un an au plus				4 652	4 652
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				4 652	4 652
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice				4 652	4 652

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 230 526 euros

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

L'engagement de retraite est déterminé sur la base de l'engagement attaché aux salariés dans leur totalité à la date de la clôture.

La méthode de calcul est conforme à la convention de détail et de gros à prédominance alimentaire.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Hypothèse retenue: départ volontaire des salariés.

Le montant retenu est une indemnité brute, charges sociales et fiscales patronales comprises.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.98 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Critère de rotation du personnel : fort pour les employés, moyen pour les agents de maîtrise et faible pour les cadres.
- Table de mortalité : (table INSEE 2021)

SODESUP II

Société par actions simplifiée
au capital de 100 445 euros
Siège social : 288 Avenue Emile Hugues, 06140 VENCE
480 034 388 RCS GRASSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU JEUDI 3 MARS 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 1 040 803 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 040 803 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte "autres réserves"	159 197 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	1 200 000 euros
A titre de dividendes Soit 11,95 euros par action	1 200 000 euros

Le dividende sera mis en paiement à compter du 3 mars 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 35,84 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 199 964,16 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués lors des trois derniers exercices de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2018 : 1 400 000,00 euros, soit 13,94 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 42 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 399 958 euros

Exercice clos le 30 septembre 2019 : 1 000 000,00 euros, soit 9,96 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 999 970 euros

Exercice clos le 30 septembre 2020 : 1 200 000,00 euros, soit 11,95 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 199 964,16 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 35,84 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du jeudi 3 mars 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président
Patrick NICOLAI

DocuSigned by:

9BBB9F19247A47F...



**commissaire
aux comptes**

Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

SODESUP II

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 445 €

288 avenue Emile Hugues

06140 – VENCE

R.C.S. GRASSE 480 034 388

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2021

S.A.S. SODESUP II

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

A l'assemblée générale de la société SODESUP II,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SODESUP II relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport (27 pages).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SODESUP II à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion à la date d'émission de notre rapport.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

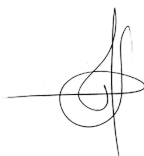
6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Herblain, le 24 février 2022



Cabinet VILAINE et Associés

Commissaire aux Comptes
Représenté par Marc SOUCARRE



Thomas BASTHISTE

Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux comptes

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2021	Net 30/09/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	113 426	113 201	225	903
Fonds commercial (1)	9 710 236		9 710 236	9 710 236
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 250 000		3 250 000	
Constructions	9 775 490	155 490	9 620 000	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 537 334	1 027 365	509 968	158 271
Autres immobilisations corporelles	4 883 628	4 420 212	463 416	672 568
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	10 976		10 976	113 333
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 050 171	207	1 049 964	1 007 881
Prêts				
Autres immobilisations financières	68 570		68 570	236 832
	30 399 829	5 716 475	24 683 354	11 900 023
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	12 174		12 174	12 489
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 171 662	27 802	2 143 860	2 269 347
Avances et acomptes versés sur commandes	61 101		61 101	52 448
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	12 983		12 983	15 439
Autres créances	869 138	12 051	857 087	496 095
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	600 000		600 000	700 000
Disponibilités	3 107 490		3 107 490	3 044 245
Charges constatées d'avance (3)	185 811		185 811	206 871
	7 020 360	39 853	6 980 507	6 796 934
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	37 420 189	5 756 328	31 663 861	18 696 957
(1) Dont droit au bail			1 075 000	1 075 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 445	100 445
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 640 355	3 640 355
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 045	10 045
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 463 661	7 382 843
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 040 803	1 280 818
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 255 309	12 414 506
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	181 984	220 828
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	181 984	220 828
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	14 522 737	882 911
Emprunts et dettes financières diverses (3)	196 238	236 577
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	129 050	130 261
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 837 595	3 359 673
Dettes fiscales et sociales	1 426 500	1 347 545
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	74 504	95 252
Autres dettes	39 944	9 405
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	19 226 568	6 061 623
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	31 663 861	18 696 957
(1) Dont à plus d'un an (a)	13 161 489	392 722
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 936 030	5 538 641
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	4 506	3 578
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux comptes

	30/09/2021	30/09/2020
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	31 969 442	31 587 879
Production vendue (biens)	3 890 181	3 778 453
Production vendue (services)	772 760	690 313
Chiffre d'affaires net	36 632 382	36 056 645
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	179 139	79 117
Autres produits	13 670	26 227
Total des produits d'exploitation (I)	36 825 191	36 161 989
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	25 203 422	24 953 253
Variations de stock	118 790	89 871
Achats de matières premières et autres approvisionnements	78 452	82 929
Variations de stock	315	-247
Autres achats et charges externes (a)	4 250 483	4 206 596
Impôts, taxes et versements assimilés	1 187 602	402 767
Salaires et traitements	2 744 162	2 859 635
Charges sociales	913 691	918 198
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	509 845	472 738
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	27 802	21 105
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	36 156	
Autres charges	3 863	5 944
Total des charges d'exploitation (II)	35 074 582	34 012 791
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 750 609	2 149 198
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	213	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	15 785	11 663
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	15 999	11 663
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	42 636	10 631
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	42 636	10 631
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-26 638	1 032
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 723 971	2 150 230

Compte de résultat (suite)

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux comptes

	30/09/2021	30/09/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	25	
Sur opérations en capital	9 559	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		26 210
Total des produits exceptionnels (VII)	9 584	26 210
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	879	507
Sur opérations en capital	3 000	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	16 965	46 574
Total des charges exceptionnelles (VIII)	20 843	47 081
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-11 259	-20 871
Participation des salariés aux résultats (IX)	366 721	336 381
Impôts sur les bénéfices (X)	305 188	512 160
Total des produits	36 850 774	36 199 862
Total des charges	35 809 971	34 919 045
BENEFICE OU PERTE	1 040 803	1 280 818
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	4 652	6 854
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	2 369	1 500

Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 31 663 861 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 040 803 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux comptes

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs mobilières sont évaluées à la clôture des comptes.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de mi-mars 2020 des mesures de confinement et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...).

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux comptes**Actif immobilisé**Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	9 710 236			9 710 236
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	122 331	315	9 220	113 426
Immobilisations incorporelles	9 832 567	315	9 220	9 823 662
- Terrains		3 250 000		3 250 000
- Constructions sur sol propre		9 750 000		9 750 000
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	25 490			25 490
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 496 186	471 105	429 957	1 537 334
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 599 159	62 849	72 192	4 589 816
- Matériel de transport	79 574			79 574
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	240 128	4 408	30 298	214 238
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	113 333	10 976	113 333	10 976
Immobilisations corporelles	6 553 870	13 549 337	645 781	19 457 426
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 008 088	45 083	3 000	1 050 171
- Prêts et autres immobilisations financières	236 832	404	168 666	68 570
Immobilisations financières	1 244 920	45 487	171 666	1 118 740
ACTIF IMMOBILISE	17 631 357	13 595 139	826 667	30 399 829

Acquisition immobilier magasin

La SAS SODESUP II est devenue propriétaire du bâtiment qu'elle exploite comme hypermarché avenue Emile Hugues à Vence (06140), par acte du 25 juin 2021 au prix de 13 m€.

La société a souscrit trois emprunts d'un montant global de 14 m€ pour financer cette acquisition. Les droits et honoraires sur cette acquisition sont comptabilisés en charges sur l'exercice pour 915 k€.

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux comptesImmobilisations incorporellesFonds commercial

	30/09/2021
Éléments reçus en apport	8 635 236
Total	8 635 236

Le mali technique de fusion est totalement affecté en fonds commercial.

Fonds commercial

Conformément au règlement ANC 2015-06, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 (article 214-3 du PCG), nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il continue à ne pas faire l'objet d'un amortissement.

En application de l'article 214-15 du PCG, les tests de dépréciation réalisés à la clôture de l'exercice, nous indiquent que la valeur actuelle de notre fonds commercial est au moins égale à sa valeur comptable figurant à l'actif du bilan. A ce titre, nous ne constatons aucune dépréciation de notre fonds commercial.

Ce changement de réglementation n'a donc aucune incidence sur les comptes annuels.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	121 428	993	9 220	113 201
Immobilisations incorporelles	121 428	993	9 220	113 201
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		130 000		130 000
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	25 490			25 490
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 337 915	119 408	429 957	1 027 365
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 004 482	248 167	72 192	4 180 457
- Matériel de transport	36 338	13 787		50 124
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	205 473	14 455	30 298	189 630
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 609 698	525 817	532 447	5 603 067
ACTIF IMMOBILISE	5 731 126	526 809	541 667	5 716 268

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux comptes**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 136 502 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	68 570		68 570
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	12 983	12 983	
Autres	869 138	869 138	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	185 811	185 811	
Total	1 136 502	1 067 933	68 570
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	30/09/2021	30/09/2020
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	55 250	83 484
Disponibilités	324	7 560
Total	55 574	91 044

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux comptesDépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	207			207
Stocks	21 105	27 802	21 105	27 802
Créances et Valeurs mobilières	12 051			12 051
Total	33 364	27 802	21 105	40 060
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		27 802	21 105	
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux comptes**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 100 445,00 euros décomposé en 100 445 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	99 254				99 254
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	121 574	36 156	75 000		82 730
Total	220 828	36 156	75 000		181 984
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		36 156	75 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux comptes**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 19 097 519 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	5 324	5 324		
- à plus de 1 an à l'origine	14 517 413	1 355 924	3 893 117	9 268 372
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 190	2 190		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 837 595	2 837 595		
Dettes fiscales et sociales	1 425 620	1 425 620		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	74 504	74 504		
Autres dettes (**)	234 872	234 872		
Produits constatés d'avance				
Total	19 097 519	5 936 030	3 893 117	9 268 372
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	14 472 575			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	834 471			
(**) Dont envers les associés	194 928			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 37 euros.

Impact du COVID-19 dans les comptes au 30.09.2021

Aucun report d'échéance n'a été sollicité par la société.

Aucun prêt dans le cadre des politiques de soutien (PGE,...) n'a été contracté à la date de clôture.

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux comptesDettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	14 517 413	13 793 710	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	14 517 413	13 793 710	

Etat des sûretés réelles consenties

- Nantissement en 1er rang du fonds de commerce SODESUP II au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel en garantie de l'emprunt de 3.000 k€.

En-cours au 30.09.2021 : 329 627 euros.

- Nantissement du compte bancaire BECM au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel en garantie de l'emprunt de 250 k€.

En-cours au 30.09.2021 : 63 095 euros.

- Nantissement du compte bancaire BECM au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel en garantie de l'emprunt de 500 k€.

En-cours au 30.09.2021 : 400 997 euros.

- Privilège du prêteur de deniers au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel à hauteur 3.900 k€ en garantie de l'emprunt de 4.400 k€.

En-cours au 30.09.2021 : 4 263 792 euros.

- Privilège du prêteur de deniers au profit de Banque Européenne du Crédit Mutuel à hauteur de 2.600 k€ en garantie de l'emprunt de 2.600 k€.

En-cours au 30.09.2021 : 2 595 998 euros.

- Privilège du prêteur de deniers au profit de BPI à hauteur de 6.500 k€ en garantie de l'emprunt de 6.972 k€.

En-cours au 30.09.2021 : 6 863 902 euros.

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux comptesCharges à payer

	30/09/2021	30/09/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	818	24
Emprunts et dettes financières divers	2 369	1 493
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	401 270	358 948
Dettes fiscales et sociales	1 157 904	1 142 479
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	1 562 361	1 502 944

Comptes de régularisationCharges constatées d'avance

	30/09/2021	30/09/2020
Charges d'exploitation	185 811	206 871
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	185 811	206 871

Notes sur le compte de résultat

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux comptesChiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	3 890 181		3 890 181
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	31 969 442		31 969 442
Produits des activités annexes	772 760		772 760
TOTAL	36 632 382		36 632 382

Charges et produits d'exploitation et financiersRémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes : 17 000 euros

Charges et Produits exceptionnels

	30/09/2021	30/09/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	25	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 559	
Reprises sur provisions et transferts de charge		26 210
Total des produits exceptionnels	9 584	26 210
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	879	507
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 000	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	16 965	46 574
Total des charges exceptionnelles	20 843	47 081
Résultat exceptionnel	-11 259	-20 871

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/11/2015, la société SAS SODESUP II est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS VENCENI.

Le groupe est constitué par:

- la société SAS VENCENI : tête de groupe.
- la société SAS SODESUP II : filiale à 99.99 %.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société constate l'impôt qu'elle aurait dû acquitter en l'absence de convention. La société tête de groupe constate les produits et charges liés au régime d'intégration fiscale (économies d'impôts sur les déficits générés ou charges d'impôts liées au régime d'intégration).

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 305 188 euros

Autres informations

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux comptes**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 115 personnes dont 1 handicapé.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	10	
Agents de maîtrise et techniciens	18	
Employés	87	
Ouvriers		
Total	115	

Autres informations

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux comptesEngagements financiersEngagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	230 526
Engagements de crédit-bail mobilier	4 652
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 3 000 K€	1 338
Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 250 K€	227
Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 500 K€	4 107
Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 4400 K€	158 682
Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 2600 K€	307 263
Intérêts restant à courir sur emprunt BPI 6972 K€	473 376
Autres engagements donnés	944 992
Total	1 180 170
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux comptesCrédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				24 422	24 422
Cumul exercices antérieurs				15 874	15 874
Dotations de l'exercice				4 884	4 884
Amortissements				20 759	20 759
Cumul exercices antérieurs				15 118	15 118
Exercice				4 652	4 652
Redevances payées				19 770	19 770
A un an au plus				4 652	4 652
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				4 652	4 652
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice				4 652	4 652

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 230 526 euros

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

L'engagement de retraite est déterminé sur la base de l'engagement attaché aux salariés dans leur totalité à la date de la clôture.

La méthode de calcul est conforme à la convention de détail et de gros à prédominance alimentaire.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Hypothèse retenue: départ volontaire des salariés.

Le montant retenu est une indemnité brute, charges sociales et fiscales patronales comprises.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.98 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Critère de rotation du personnel : fort pour les employés, moyen pour les agents de maîtrise et faible pour les cadres.
- Table de mortalité : (table INSEE 2021)